

**ARRETE DU MAIRE FIXANT LES TARIFS APPLICABLES  
A LA LOCATION DE SALLES MUNICIPALES**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal en date 16 avril 2015, donnant délégation au Maire pour fixer les droits et tarifs perçus au profit de la commune,

Vu l'avis favorable émis par la commission Affaires Générales lors de sa séance du 13 novembre 2019,

**ARRETE :**

**Article 1er** : Les tarifs applicables à la location de salles municipales sont fixés, à compter du **1<sup>er</sup> Janvier 2020** selon le tableau annexé

**N.B.** - Le règlement de location des salles se fera par chèque lors de la réservation. Les locataires devront, en outre, déposer un chèque de caution d'un montant de 100 € et de 50 € pour la location de matériel concernant d'éventuelles dégradations.

Les employés municipaux bénéficient une fois par an d'une location gratuite du centre aéré. Ils doivent toutefois s'acquitter d'un forfait pour charges de 45 €.

Celui-ci sera encaissé en cas de désistement.

**Article 2** : Le Directeur Général des Services de la Mairie et la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture du Jura.

CHAMPAGNOLE, le 31 DEC. 2019

LE MAIRE,

  
Ville de  
**Champagnole**  
(39300)  
Coeur du Jura

  
Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
039-213900970-20191231-2020-SG-AR-009-AI  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 07/01/2020  
Affichage : 07/01/2020



**TARIFS APPLICABLES A LA LOCATION DE SALLES MUNICIPALES**

	2020
<b><u>CENTRE AERE</u></b>	
<b><u>Tarif journée</u></b>	
Bâtiment B	83.00
Majoration utilisateur extérieur	33.00
forfait pour charges	23.00
<b><u>Tarif Week End</u></b>	
Bâtiment B	144.00
Majoration utilisateur extérieur	33.00
forfait pour charges	45.00
<b><u>CAVES DE BELLE-FRISE</u></b>	
la journée	116.00
la journée avec chauffage	174.00
<b><u>CINEMA REX</u></b>	
Association champagnolaise	150.00
Organisme non Champagnolais	250.00
Association champagnolaise	
A.G., pour Associations Champagnolaises, Congres, Auditions	gratuit
Répétitions groupes musicaux locaux - forfait annuel	20.00
<b><u>SALLE DES LOUAITAUX</u></b>	267.00
(par manifestation)	
<b><u>ESPACE ASSOCIATIF</u></b>	73.00
Salle n°14	
Salle n°12	
Salle n° 6	
Forfait minimum pour charges	43.00
<b><u>CITE JAVEL</u></b>	73.00
Salle Françoise Dolto	
Salle des Marronniers	
Salle la Londaine	
Forfait minimum pour charges	43.00

	2020
<b><u>LOCATION PODIUM</u></b>	
le m2	4.00
gradins (composés de 4 éléments) par élément	70.00
<b><u>LOCATION MARABOUT</u></b>	
2 jours comprenant montage et démontage par les services municipaux (mise à disposition à titre gracieux pour les associations, sous réserve que l'installation soit réalisée sur le territoire de la commune et en fonction des disponibilités	150.00
2 jours hors montage et livraisons : communes extérieures	250.00
<b><u>CHAISES POUR PERSONNES EXTERIEURES</u></b>	
par chaise	0.60
<b><u>GRILLES D'EXPOSITION</u></b>	3.50
par grille	
<b><u>TABLES</u></b>	2.50
par table	
<b><u>BANCS</u></b>	
par banc	1.20
<b>VIDEOPROJECTEUR</b>	<b>10.00</b>
<b>PERTE DE TROUSSEAU DE CLES /BADGE</b>	<b>50.00</b>